

*Séance du Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2021*

**Délibération n° 2021-30 –Création des départements de formation**

---

Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,  
Vu l'avis du comité technique du 2 décembre 2021,

Considérant que 18 membres sur les 30 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique : Le conseil d'administration adopte l'organisation de la formation avec les départements suivants :

L'INSA Hauts-de-France comporte, depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2020, cinq départements désignés comme suit :

- Le département **Sciences et Humanités pour l'Ingénieur**
- Le département **Automatique**
- Le département **Électronique**
- Le département **Informatique**
- Le département **Mécanique**

Le premier département est compétent pour les 2 premières années de la formation d'ingénieurs. Chacun des autres départements comporte des spécialités de formation d'ingénieur, des mentions, des parcours de Master et de Licence pour lesquels l'INSA Hauts-de-France est accrédité ou co-accrédité et des formations déléguées par l'UPHF, en cohérence de domaine pédagogique.

Est créé un 6<sup>ième</sup> département à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 désigné comme suit :

- Le département **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

Ce département, en cohérence de domaine pédagogique, rassemblera toutes les formations co-accréditées et déléguées par l'UPHF, soit près de 1000 étudiants inscrits à la date de la présente délibération.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 18
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 1